Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_153-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

**DELIBERATION**
**CC_2021_153**

**OBJET :**

**COMMISSION 5**

**DECHETS**

***Adhésion Groupement de commande***

***pour un projet de coopération intercommunal pour la construction d'un centre de tri des emballages ménagers***

**Présents à l'ouverture de la séance :**

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

**Nombre de votants : 49**

# Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi.

**Présents :**

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

**Ont donné pouvoir :**

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSSE

**Absents excusés :**

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

**Secrétaire de Séance :** Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_153-DE

*CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021*

*Délibération CC_2021_153*

# COMMISSION 5

## DECHETS

## *Adhésion à un groupement de commande pour un projet de coopération intercommunal pour la construction d'un centre de tri des emballages ménagers*

**Le Conseil Communautaire,**

**Considérant** que la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a prévu la simplification et l'harmonisation des règles de tri des déchets recyclables et notamment des emballages plastiques sur tout le territoire d'ici la fin de l'année 2022.

**Considérant que** dans un contexte d'appels à projets nationaux permettant de bénéficier des soutiens financiers, l'ADEME et CITEO attirent l'attention des collectivités sur le fait d'étudier des territoires plus grands, afin de réaliser des économies d'échelle permettant d'atteindre des coûts de tri maîtrisés, d'améliorer les conditions de travail ainsi que la qualité des matériaux produits.

**Considérant** que le Centre de Tri du SYMEVAD, exploité depuis 2011 par la société SUEZ, a une capacité de tri de 30 000 T/an et fait partie des unités sur lesquelles a été engagée une réflexion technique et économique préalable à sa transformation pour la mise en œuvre des extensions des consignes de Tri (ECT).

**Considérant** que le SYMEVAD a lancé en 2019/2020, une étude territoriale permettant d'évaluer l'intérêt d'une mutualisation des gisements de différentes collectivités voisines de son territoire.

**Considérant** qu'à l'issue de l'étude territoriale, le SYMEVAD, le SMAV et la Pévèle Carembault ont choisi de s'engager dans une réflexion de coopération et souhaitant constituer un groupement de commande permettant le portage d'une étude commune de définition du montage juridique le plus approprié au projet de centre de tri commun.

**Considérant** que le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres,

**Considérant** que le SYMEVAD, désigné coordonnateur du groupement, sera chargé d'organiser, dans le respect du Code de la Commande Publique, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement, Le SYMEVAD procédera, en tant que coordonnateur, à la notification du marché au(x) prestataire(x) retenu(s).

**Considérant** que l'estimation des besoins exprimés par les membres du groupement est inférieure au seuil au-delà duquel une procédure formalisée doit être mise en œuvre, la ou les consultations prendront la forme d'une procédure adaptée exonérant le groupement de commandes de recourir à une commission d'appel d'offres pour l'attribution du(es) marché(s) public(s).

En conséquence,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L.1414-3 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique, en particulier les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment ses dispositions concernant l'extension des consignes de tri ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau des Vice-présidents en date du 19 mai 2021 ;

**Vu** la délibération n° 2021-en date du 16 juin 2021 du SMAV ;

**Vu** la délibération n°2021- en date du 21 juin 2021 du SYMEVAD.

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_153-DE

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)**

- ***D'autoriser l'adhésion de la Pévèle Carembault au groupement de commandes permettant le portage d'une étude commune dans le cadre d'un projet de coopération pour la construction d'un centre de tri des emballages avec le SMAV et le SYMEVAD,***
- ***D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention de groupement ainsi que tous les documents qui s'y rattachent,***
- ***D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement de commandes.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

**Luc FOUTRY**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_153-DE